

REGLEMENT 11 KM DE CONTREVOZ 2020

Article 1 : PARTICIPATION

Cette épreuve est ouverte aux licenciés 2019/2020 (FFA, FFTRI, FFCO) et aux non licenciés titulaires d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'1 an** (avec en plus pour les mineurs une autorisation parentale obligatoire). Pour les courses gambettes, jeunes et enfants, seule l'autorisation parentale suffit.

Article 2 : HORAIRES des COURSES

9h00 : rando bugiste – 9 km	3 €
9h45 : course des gambettes – 400 m	2 €
10h00 : course nature - 11 km	8 € (+2€ sur place)
10h10 : course enfants – 1,2 km	2 €
10h10 : course jeunes – 2,4 km	2 €

Tous les départs sont donnés sur la place du village

Article 3 : INSCRIPTIONS

- Les inscriptions se font ligne sur le site de notre partenaire **sport up**
- Par correspondance, avant le 1er avril 2020, avec le bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné obligatoirement du règlement (à l'ordre de "C.O.C.C."), et du certificat médical ou de sa photocopie, à l'adresse suivante :
11 km de Contrev – VACTHER Roland – 136 Rue de Platet – 01300 CONTREVOZ
- Inscription possible sur place **avant 9h30** pour les courses (8h30 pour la rando) (avec majoration de 2 euros pour les 11 km de Contrev, tee shirt technique non garanti)
- Toute inscription est ferme et définitive. Elle ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.
- Tee shirt technique (homme et femme) offert aux coureurs du 11 km et médailles aux enfants

Article 4 : PARCOURS

La course emprunte des chemins en pleine nature et travers les villages et hameaux Contrevoz

- Le dénivelé est d'environ de 135 m pour le 11 Km (idem pour la rando avec 9 km)
- Le tracé sera matérialisé au sol par un fléchage et un balisage
- Des signaleurs seront postés à chaque intersection importante ou avec une route
- Un ravitaillement sera installé à mi-course pour les 11 km, ainsi que pour la rando bugiste.

Article 5 : CLASSEMENT et RECOMPENSES

- Podium à l'arrivée pour les 3 premiers(ères) des courses jeunes
- Podium pour les 3 premiers(ères) de chaque catégorie pour la course des 11 km
- Pas de cumul de prix

Les remises des récompenses du 11 km se feront vers 12 h à la salle des fêtes.

Tout litige sera tranché par les organisateurs.

Article 6 : SECURITE

Les concurrents sont tenus d'observer, sous leur entière responsabilité, toutes les règles du code de la route et les arrêtés relatifs à la circulation. Des signaleurs sont postés aux intersections.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique et pour ceux et celles qui ne respectent pas les catégories d'âges de ce règlement.

Article 7 : DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent sans limitation de durée les organisateurs à utiliser tout document ou photo sur lesquels ils pourraient apparaître à l'occasion de leur participation à cette manifestation.